

Pourquoi remblayer avec du raclage de route ?

Pourquoi a-t-on remblayé les abords de la nouvelle administration avec du raclage de voirie ? L'Union pour Nandrin s'inquiète. À juste titre ou pas ?

• Catherine DUCHATEAU

L'opposition Union pour Nandrin a-t-elle levé un lièvre ? Marc Evrard, son chef de file, est en tout cas clair : « *s'il n'y a rien, si ce n'est pas dangereux, tant mieux. Mais alors, qu'on prévienne. Surtout dans le cas d'un dossier comme celui de la nouvelle administration communale, qui est polémique...* »

Du Péry à la nouvelle administration

Quel lièvre l'opposition croit-elle avoir levé, alors ? Celui du remblaiement des abords du chantier de la nouvelle administration communale avec des restes de raclage de routes. Restes qui étaient entreposés sur le site du Péry, là où l'est également le matériel du service communal des travaux.

« *Lundi dernier, on a constaté que des camions allaient du site du Péry au chantier de la nouvelle administration communale, explique Marc Evrard. Ils allaient chercher des produits du raclage des routes. Il y a cinq*



L'utilisation de raclage de voirie inquiète l'Union pour Nandrin. Le bourgmestre, lui, rassure.

énormes tas de raclage depuis 2014-2015. »

Prélèvements par la police de l'environnement

Ces va-et-vient ont attiré l'attention. A un point tel que la police de l'environnement a été contactée. La raison ? La possible dangerosité de ces restes de raclage. « *S'ils sont bitumés, c'est moins grave. S'ils sont goudronnés, cela peut être dangereux et cancérigène pour autant que cela dépasse une certaine norme. Cela doit être traité* », note Marc Evrard.

Lundi dernier toujours, la police de l'environnement a débarqué sur le site du Péry et

« Il n'y a rien de particulier »

Première réplique du bourgmestre Michel Lemmens : si l'opposition n'a pas été informée du cahier des charges, c'est parce que ce n'est pas de sa compétence. « *Cela fait partie du cahier des charges et ça a été validé par le collège. M. Evrard s'arroge des droits, des compétences qu'il n'a pas.* »

Alors oui, les restes de radage de route ont été utilisés pour stabiliser le sol du chantier de l'administration. « *Tous les radages qu'on a quand on entretient les routes, on les stocke sur le site du Péry, là où sont aussi les engins du*

service voirie. » Des analyses de ce radage ont été effectivement effectuées. « *On n'a pas encore les résultats définitifs mais les premières conclusions ne font état de rien de particulier.* »

Par contre, la Région wallonne a averti la Commune que si le stock, au Péry, était de plus de 30 tonnes, il fallait introduire une demande de classe 3. « *On y stocke les remblais car on les réutilise pour remblayer les bas-côtés de certains chemins qui mènent dans les champs. On a toujours fait comme ça. Sinon, on doit en acheter à des entrepreneurs.* »

sur celui de la maison communale. Où elle a fait des prélèvements. Et depuis, « *le chantier de remblayage a été stoppé. Il est interdit d'y toucher.* »

« Pas de volonté de nuire »

Marc Evrard l'assure : le cahier des charges prévoit un remblaiement par de la terre et du sable, pas par des restes de raclage. « *Pourquoi ne pas avoir dit que le cahier des charges était modifié ? Pourquoi ne pas jouer la clarté ?* » L'Union pour Nandrin s'inquiète aussi d'une possible pollution d'eau car « *la source de l'IDEN a deux bras d'alimentation. Là, on est juste au-dessus de ces bras.* » Mais, le groupe d'opposition au conseil communal reconnaît cependant qu'il n'y a jamais eu de traces d'hydrocarbure, sauf une fois et c'était un particulier.

« *Il n'y a pas de volonté délibérée de nuire ou de "critiquer pour critiquer". Mais un conseiller communal est en droit d'être informé sur une situation* », assène le chef de file de l'opposition Union pour Nandrin.

Alors oui, l'opposition a toujours refusé ce projet de construction de la nouvelle maison communale. « *Maintenant, le chantier se déroule. Tant mieux s'il se déroule normalement. La majorité l'a décidé, c'est une décision politique. Notre intention n'est pas de leur mettre des bâtons dans les roues* », termine Marc Evrard. ■